



REPUBLIQUE FRANCAISE – Département de l'Ain

DECISION DU MAIRE

N° DM2023-23

Objet : Travaux de restructuration du pôle sportif et de la salle polyvalente - Lot 4 « menuiseries intérieures » :
avenant n° 1

Monsieur le Maire de la Commune de Servas (Ain),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2022-34 du 1^{er} septembre 2022 modifiant la délibération DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu les articles R 2194-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

Vu la décision du Maire n° DM2022-18 du 2 décembre 2022 portant attribution des marchés de travaux des lots 1bis à 8 dans le cadre des travaux de restructuration du pôle sportif et de la salle polyvalente ;

Vu la notification du lot 4 « menuiseries intérieures » en date du 11 janvier 2023 à l'entreprise MENUISERIE BADOUX SAS ;

Considérant la plus-value dans les travaux du lot 4 « menuiseries intérieures » liée à des circonstances imprévues ;

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget communal ;

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider et de signer l'avenant n° 1 suivant :

	NOM	MARCHE INITIAL		AVENANT 1		MARCHE DEFINITIF	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
LOT 4	MENUISERIE BADOUX	24 215,17	29 058,20	5 488,25	6 585,90	29 703,42	35 644,10

Article 2 :

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Servas, le 21 juin 2023

Le Maire,
Serge GUERIN

